

# Maîtrise en éducation préscolaire et enseignement primaire



Banque d'images OSEntreprendre

**STAGE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE**  
**EDU 6093**  
**6 crédits**

**Guide de stage à l'intention des stagiaires, des enseignantes ou enseignantes associés  
et des superviseuses ou superviseurs**

---

2024-2025

Université   
de Montréal

Faculté des sciences de l'éducation  
Centre de formation initiale des maîtres

# EDU 6093

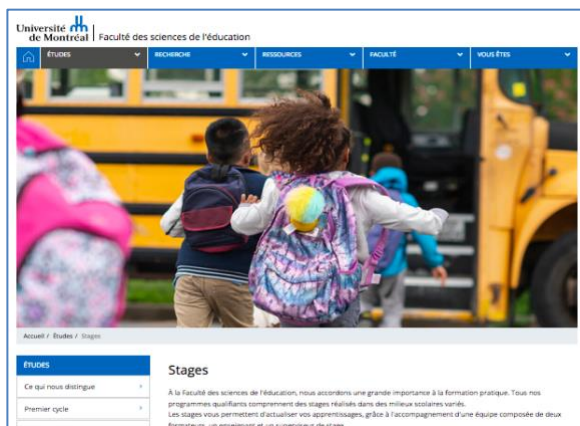
**Mis à jour par :**

Ariane Provencher, responsable de stage  
Centre de formation initiale des maîtres  
Faculté des sciences de l'éducation

**Par respect pour l'environnement, nous encourageons l'utilisation du guide de stage en format numérique.**

## RESSOURCES NUMÉRIQUES

### SITE DES STAGES DE LA FACULTÉ



La page des stages, accessible sur le site de la Faculté des sciences de l'éducation, comprend les renseignements et les documents utiles dont les guides de stages, les calendriers, les grilles d'évaluation et les coordonnées des responsables de stages des différents programmes.

<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>

### RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

Formation des enseignants associés  
Accueil / Mes cours / Enseignants associés

**Bienvenue sur la page StudiUM des enseignants associés**



Nous sommes très heureux d'inaugurer cette nouvelle plateforme sur laquelle vous trouverez des ressources pertinentes pour vous soutenir dans l'accompagnement des stagiaires en enseignement. Si vous désirez en savoir plus et échanger avec d'autres enseignants dans le cadre des activités de soutien à l'accompagnement de stagiaires, nous vous invitons à vous inscrire à la formation en communiquant avec le responsable des stages de votre établissement.  
Bonne navigation, et au plaisir d'échanger avec vous!

Ariane Provencher, responsable de la formation des enseignants associés

La page StudiUM FC est destinée aux enseignantes ou enseignants qui souhaitent accéder à de l'information supplémentaire au sujet de leur rôle. Ils y trouveront plusieurs ressources sur l'accompagnement de stagiaires. C'est aussi sur cette plateforme que se donne la formation à l'accompagnement de stagiaires offerte à l'Université de Montréal.

<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>

Pour accéder à cette page, il est nécessaire de se créer un compte StudiUMfc en consultant le procédurier:  
[https://fse.umontreal.ca/fileadmin/fse/documents/pdf/stages/Inscription\\_Page\\_Studio\\_FC\\_EA.pdf](https://fse.umontreal.ca/fileadmin/fse/documents/pdf/stages/Inscription_Page_Studio_FC_EA.pdf)

### RESSOURCES POUR LES STAGIAIRES AINSI QUE LES SUPERVISEURES ET SUPERVISEURS

EDU6093-X-H23 - Stage 3 Intégration professionnelle  
Accueil / Mes cours / EDU6093-X-H23

Ce cours est maintenant ouvert aux étudiants.

Forum de nouvelles de la cohorte ↗

+ Nouvelles ↗

StudiUM est l'interface web destinée aux stagiaires et aux superviseuses et superviseurs. Elle comprend toute la documentation relative à chacun des stages, comme les modalités, les documents officiels, les ressources pédagogiques, les gabarits des travaux et les dates importantes.

<https://studium.umontreal.ca/>

## TABLE DES MATIÈRES

---

Ce guide définit l'orientation générale du 3<sup>e</sup> stage à la maîtrise en éducation préscolaire et en enseignement primaire, en précise le déroulement et propose des instruments. Il vise à favoriser le partage des informations entre les stagiaires, les enseignantes et enseignants associés ainsi que les superviseuses et superviseurs.

## TABLE DES MATIÈRES

---

<i>Contexte .....</i>	<i>1</i>
<i>Formule du stage .....</i>	<i>2</i>
<i>Calendriers.....</i>	<i>3</i>
<i>Règlements à l'intention des stagiaires.....</i>	<i>6</i>
<i>Accompagnement professionnel.....</i>	<i>8</i>
<i>Séances de supervision .....</i>	<i>10</i>
<i>Compétences professionnelles.....</i>	<i>11</i>
<i>Processus d'évaluation.....</i>	<i>12</i>
<i>Demi-journées d'accueil et journées de stage à l'automne .....</i>	<i>15</i>
<i>Entente de stage entre l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire .....</i>	<i>16</i>
<i>Grille de suivi hebdomadaire .....</i>	<i>18</i>
<i>Agir de façon éthique et responsable .....</i>	<i>20</i>

## CONTEXTE

---

**La maîtrise en éducation préscolaire et enseignement primaire (MEPEP)** est un programme de 60 crédits destiné aux titulaires d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'ils veulent entreprendre ou d'une formation jugée équivalente. Ce programme a été instauré à la suite d'un appel à projets inédits en sciences de l'éducation du ministère de l'Éducation à développer de nouveaux parcours différenciés de formation donnant accès à la profession pour des personnes d'horizons divers. Au terme de leur formation, ces étudiantes et étudiants pourront obtenir une maîtrise en éducation ainsi qu'un brevet en enseignement. Ce programme est prévu tant pour les candidates et candidats détenant un lien d'emploi comme enseignantes ou enseignants non légalement qualifiés que pour celles et ceux n'ayant pas un tel lien d'emploi.

Avant de faire ce **dernier stage de 55 jours**, les étudiantes et étudiants devront avoir réussi l'ensemble des cours du programme, à l'exception du cours EDU 6083 – *Laboratoire d'intégration interdisciplinaire 2*, qui aura lieu en même temps que le stage de façon à pouvoir les soutenir dans l'intégration de leurs apprentissages.

**Le stage EDU 6093** (6 crédits) a pour objectif de permettre aux stagiaires d'intégrer, en nombre et en complexité, l'ensemble des compétences professionnelles, et ce, selon la thématique annuelle (*S'engager dans la profession enseignante au préscolaire et au primaire*). Comme il s'agira du stage certificatif, les stagiaires seront amenés, au terme de celui-ci, à assumer de façon autonome les compétences liées au travail fait avec et pour les élèves, dont la planification, le pilotage, l'évaluation, la gestion de classe, les stratégies de différenciation pédagogique et d'épanouissement des élèves, et les compétences liées aux disciplines à enseigner et à la langue d'enseignement. Les stagiaires démontreront une capacité plus grande à adapter leurs interventions aux besoins des élèves et à exploiter les technologies de l'information et des communications pour soutenir l'apprentissage de tous. Ils porteront avec plus d'acuité un regard sur leur pratique et ses effets sur l'apprentissage des élèves, et manifesteront une éthique professionnelle. L'équipe-école et les partenaires représenteront toujours des ressources pour le développement des compétences des stagiaires, mais ceux-ci auront également apporté une contribution au groupe, et ce, à la mesure d'un nouveau membre de l'équipe-école. Par ailleurs, la section de ce guide intitulée *Exemples de dimensions liées aux 13 compétences professionnelles* offre plusieurs pistes pour guider les stagiaires sur les attentes universitaires et celles du milieu de stage.

**Lors des séminaires**, les stagiaires seront stimulés, soutenus et confrontés de manière à favoriser leur préparation à l'intervention pédagogique. Les diverses approches pédagogiques employées, dont l'approche réflexive, leur permettront de faire des liens entre les notions théoriques et les aspects pratiques de la profession.

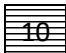


## FORMULE DU STAGE















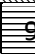


































ÉLÉMENTS	SPÉCIFICITÉS
RENCONTRES D'ACCUEIL : 2 demi-journées  STAGE : 55 jours  SÉMINAIRES : 5	<p><b>Deux demi-journées d'accueil</b> dans la semaine de la rentrée des élèves, si possible. La ou le stagiaire prend contact avec le milieu d'accueil et vérifie si ses attentes sont conciliables avec celles de l'enseignante ou de l'enseignant associé. Elle ou il se présente, discute des attentes, visite l'école et rencontre les collègues et les membres de la direction.</p> <p>Présence en stage durant <b>55 jours</b>.</p> <p><b>EDU6093X</b> : 55 jours de stage à l'automne</p> <p><b>EDU6093</b> : 5 jours à l'automne à déterminer avec l'EA + 50 jours de stage intensif à l'hiver.</p> <p><b>5 séminaires</b> obligatoires, dont le premier et le dernier en présence.</p>
Volet intégration et prise en charge progressive*	<p>Observation active</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonctionnement des groupes</li> <li>▪ Comportement d'élèves</li> <li>▪ Approches pédagogiques</li> <li>▪ Modèles de gestion de classe</li> </ul> <p>Assistanat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collaboration à différentes tâches de l'enseignante ou de l'enseignant : surveillance, préparation de matériel, correction, aide aux élèves, etc.</li> </ul> <p>Interactions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Échanges avec le personnel enseignant et non enseignant, participation à des activités parascolaires, à des réunions de l'équipe pédagogique et à des rencontres avec les parents d'élèves.</li> </ul> <p>Prise en charge progressive*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation quotidienne d'une ou plusieurs activités planifiées rigoureusement durant les 5 premières journées du stage intensif.</li> </ul> <p>*pour les stagiaires qui ne sont pas en lien d'emploi</p>
Volet intervention et prise en charge complète	<p>Prise en charge autonome*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100% de la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant à partir de la première semaine du stage intensif à partir d'un cahier de planification bien élaboré (outils sur StudiUM).</li> </ul> <p>* L'autonomie doit être comprise ici comme la capacité de prendre des initiatives, de définir les actions à entreprendre, de prendre des décisions, d'assumer les conséquences des actions entreprises et de démontrer une maturité en cherchant l'aide nécessaire pour progresser. En résumé : une relative maîtrise de sa profession, une capacité de préciser ses besoins et un désir de se développer. Dans ce contexte, l'enseignante ou l'enseignant laisse la ou le stagiaire enseigner seul, mais demeure disponible et attentif à l'évolution de la situation. Elle ou il revient régulièrement en classe pour observer la ou le stagiaire et des moments quotidiens d'échanges sont prévus (voir la section accompagnement professionnel).</p> <p>L'évaluation des élèves se fait en concertation avec l'enseignante ou l'enseignant associé.</p>
Visites de supervision : 3	<p>La supervision a lieu en formule hybride (deux visites en présentiel et une à distance). Les exigences relatives aux disciplines enseignées sont déterminées par la superviseure ou le superviseur.</p> <p>Chacune des visites comprend une :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Observation d'une période complète d'animation d'une situation dynamique, originale et créée par le stagiaire.</li> <li>▪ Rencontre de rétroaction individuelle et ajustement des compétences à développer.</li> <li>▪ Rencontre individuelle avec l'EA ; échange au sujet des progrès de la ou du stagiaire.</li> <li>▪ Évaluation de la ou du stagiaire tenant compte du contexte et de la prise en charge effectuée.</li> </ul>

# CALENDRIERS

## EDU 6093X - Maîtrise en éducation préscolaire et enseignement au primaire

### A2024

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9		11	12	13	14	
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24		27	28		
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29		30					


OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
							5							2	1						7
6						12	3						9	8						14	
13	14					19	10					16	15	16	17		19	20	21		
20						26	17					23	22	23	24	25	26	27	28		
27					31	24					30	29	30	31							

Fête du travail : 2 septembre

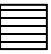
Action de grâce : 14 octobre

Stage : EDU 6093X – 6 crédits

2 demi-journées d'accueil avant le 1<sup>er</sup> séminaire

Stage : 55 jours de stage du 25 septembre  
au 12 décembre 

5 séminaires :

- 10 septembre de 17h30 à 20h30;
- 9 octobre de 17h30 à 20h30; 
- 30 octobre de 17h30 à 20h30;
- 20 novembre de 17h30 à 20h30;
- 12 décembre de 17h30 à 20h30.

Dépôt du bilan réflexif : 18 décembre 



# EDU 6093 - Maîtrise en éducation préscolaire et enseignement au primaire

1<sup>er</sup> trimestre

## A2024

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30	31			24	 25	26	27	28	29	30	29	30	31				

<p><b>Fête du travail</b> : 2 septembre</p> <p><b>Action de grâce</b> : 14 octobre</p>	<p><b>Stage : EDU 6093 – 6 crédits</b></p> <p>2 demi-journées d'accueil dans la semaine de la rentrée, si possible.</p> <p><b>Stage : 5 jours de stage répartis à l'automne</b>  (entre septembre et décembre) et 50 jours à l'hiver</p> <p><b>1 séminaire à l'automne :</b>  - 25 novembre de 17h30 à 20h30;</p>
--	---



# EDU 6093 - Maîtrise en éducation préscolaire et enseignement au primaire

2<sup>e</sup> trimestre

**H 2025**

Janvier							Février							Mars							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
			1	2	3	9							1							1	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8	
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22	
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29	
													30							31	
Avril							Mai							Juin							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
			1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30						

**Cours** : du 8 janvier au 30 avril

**Semaine d'activités libres** : 3 au 7 mars (à ajuster selon l'établissement scolaire)

**Congés de Pâques** : 18 au 21 avril

**Stage** : 5 jours de stage répartis à l'automne (entre septembre et décembre) et 50 jours à l'hiver du 31 janvier au 17 avril 2025

**1 séminaire à l'automne** :

- 25 novembre de 17h30 à 20h30

**4 séminaires à l'hiver** :

- 11 février de 17h30 à 20h30
- 11 mars de 17h30 à 20h30
- 27 mars de 17h30 à 20h30
- 17 avril de 17h30 à 20h30

**Dépôt bilan réflexif** : le 25 avril avant midi

## REGLEMENTS A L'INTENTION DES STAGIAIRES

### 1. EN CONTEXTE SCOLAIRE

- 1.1. Les stagiaires deviennent membres à part entière de l'établissement et doivent respecter l'horaire de l'école. En cas de retard exceptionnel, elles et ils doivent aviser l'enseignante associée ou l'enseignant associé, le secrétariat et la superviseuse ou le superviseur.
- 1.2. Elles et ils doivent, en tout temps, respecter le règlement de l'école et agir de manière éthique et responsable: code vestimentaire, confidentialité, attitude et langage professionnels, respect des conventions au regard des outils électroniques et des médias sociaux, etc.
- 1.3. Les stagiaires doivent effectuer le nombre de jours prévus au calendrier selon la formule du stage ([Loi 14](#))<sup>1</sup>.
  - 1.3.1. Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'acquisition des connaissances requises pour l'atteinte des objectifs du stage.
  - 1.3.2. Toute demande d'absence devra être accompagnée d'une justification écrite envoyée à la superviseuse ou au superviseur, et à la ou le responsable des stages dans les meilleurs délais.
  - 1.3.3. Selon les circonstances, et après évaluation des éléments propres à chaque situation, le prolongement du stage pourrait être requis afin de permettre le respect des exigences. Par ailleurs, le report du stage pourrait être requis si le prolongement n'est pas indiqué, ou impossible.
- 1.4. En 3e et 4e année, les stagiaires peuvent surveiller seuls dans la cour, lorsque le règlement du milieu scolaire le permet. À ce sujet, ils doivent s'informer auprès de la direction d'école.
- 1.5. Étant donné que l'entente provinciale signée par les milieux scolaires, la CSQ et la FAE stipule qu'une ou un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance (réf. Annexe LVIII du comité patronal de négociation), la suppléance est interdite durant le stage. Pour toute question à ce sujet, la direction d'école est invitée à s'informer auprès de la ou du responsable de stages de son milieu scolaire.
- 1.6. Comme reconnu par la Cour Suprême du Canada, une ou un stagiaire en enseignement, comme tout enseignante ou enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié au statut de stagiaire peut demander de reconsidérer les façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes (voir le guide *Agir de façon éthique et responsable en stage*, en annexe du guide).

### 2. EN CONTEXTE UNIVERSITAIRE

- 2.1. Les stagiaires doivent respecter le règlement sur le placement en stage envoyé lors de l'inscription et disponible sur la page StudiUM du stage.
- 2.2. L'étudiante ou l'étudiant participe à tous les cours théoriques liés à ce stage et remet les travaux dans les délais et selon le degré de qualité exigés. Si elle ou il ne répond pas à ces exigences ne sera pas autorisé à poursuivre le stage en milieu scolaire et devra reprendre le cours l'année suivante.
- 2.3. La présence à la durée complète des séminaires prévus au calendrier est obligatoire.

---

<sup>1</sup> Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail. Gouvernement du Québec.  
<https://www.travail.gouv.qc.ca/toute-linformation-sur/protection-des-stagiaires/>

- 2.3.1. Aucune absence ne sera autorisée sans motif valable. Le cas échéant, un avis d'absence devra être envoyé sans délai à la superviseuse ou au superviseur et à la responsable des stages. Une justification écrite devra suivre dans les meilleurs délais.
- 2.3.2. Si une absence à un séminaire est justifiée, la superviseuse ou le superviseur et la responsable des stages détermineront les modalités de reprise.
- 2.3.3. Si une absence à un séminaire a lieu sans motif valable, la superviseuse ou le superviseur et la responsable des stages détermineront les conséquences reliées à ce manquement.
- 2.4. Par mesure de sécurité, tout stagiaire ayant une blessure ou une limitation, physique ou psychologique, doit le déclarer à la responsable des stages, et ce, avant la tenue du stage. Une attestation d'un professionnel de la santé pourrait être exigée pour permettre la réalisation du stage. Les mêmes exigences sont en vigueur dans le cas d'une grossesse.
- 2.5. Les stagiaires doivent remettre tous les travaux exigés dans un français correct et aux dates fixées.

Est-ce possible de mettre un terme au stage avant la fin?

- L'étudiante ou l'étudiant qui met un terme au stage avant la fin devra le reprendre au complet, et ce, dans un trimestre ultérieur et avec une autre cohorte. Cela entraîne par conséquent l'arrêt du cours et la mention « Abandon ou Échec » au cours EDU 6093. En cas de maladie ou tout autre motif jugé valable par le comité des stages, elle ou il doit fournir une pièce justificative à la responsable des stages.
- Le milieu scolaire peut demander qu'une ou un stagiaire quitte son école. Un comité ad hoc formé par des intervenants du milieu universitaire et du milieu scolaire étudiera le cas et prendra la décision relative à l'arrêt du stage ou à l'établissement des conditions de sa poursuite.

## ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

---

Ce stage vise l'autonomie de la pratique professionnelle, c'est-à-dire la capacité pour la ou le stagiaire de prendre en charge les tâches de l'enseignante ou de l'enseignant tout en assumant la responsabilité de sa formation. La ou le stagiaire est donc la première ou le premier responsable de sa formation (voir la formule du stage dans ce document).

Les enseignantes ou enseignants associés et les superviseuses ou superviseurs sont coformateurs. Ils permettent le dialogue entre le milieu professionnel et l'université, contribuant ainsi à l'atteinte des exigences par les stagiaires de même qu'à leur intégration au milieu professionnel. Les formatrices et formateurs soutiennent les stagiaires, les guident dans leurs expériences et répondent à leurs besoins ponctuels. La coformation souhaitée, entre l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la superviseuse ou le superviseur, prend la forme de rencontres d'information, d'échanges réguliers et de travail conjoint en vue d'une formation et d'une évaluation cohérentes des stagiaires.

### RÔLE DE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ

- Être présent à l'école pour toute la durée du calendrier de stage.
- Établir un premier contact avec la superviseuse ou le superviseur avant le début du stage.
- Participer à une rencontre de concertation collective ou individuelle avec la superviseuse ou le superviseur avant la période intensive du stage.
- Accueillir la ou le stagiaire et faciliter son intégration dans l'école (classe, équipe-cycle, équipe-école) et dans les activités complémentaires à l'enseignement telles que les journées pédagogiques, les rencontres de parents, les réunions et les ateliers de formation.
- Définir, avec la ou le stagiaire, les conditions du stage et de la prise en charge.
- Soutenir et assurer un suivi de la planification (canevas disponibles sur StudiUM pour les stagiaires) :
  - Accompagner la ou le stagiaire dans sa planification à long terme et superviser ses planifications quotidiennes sommaires et détaillées : le questionner ou attirer son attention sur l'impact possible de tel choix d'activité ou de mode de fonctionnement de la classe.
  - Commenter ou annoter les canevas de planification sommaire et détaillée que la ou le stagiaire lui présente 48h avant le pilotage des activités.
- Observer la ou le stagiaire au moins trois heures par semaine et lui offrir des rétroactions de façon régulière, notamment par les rencontres quotidiennes, les suivis hebdomadaires, l'autoévaluation et les plans d'action.
- Travailler de concert avec la superviseuse ou le superviseur en assurant un suivi régulier des progrès de la ou du stagiaire.
- Participer activement à la rencontre avec la superviseuse ou le superviseur lors de ses visites à l'école.
- Commenter les plans d'action de la ou du stagiaire et lui suggérer des pistes pour relever ses défis.
- Remplir une grille d'appréciation des compétences professionnelles de la ou du stagiaire, à la fin du stage.
- Au besoin, participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.

Dans l'aménagement de la tâche, l'enseignante ou l'enseignant peut se réserver la possibilité de faire des interventions ponctuelles dans le groupe ou d'utiliser une autre façon de maintenir un contact régulier avec ses élèves.

Plusieurs ressources visant à soutenir les tâches d'accompagnement sont disponibles sur la page StudiUMfc des enseignantes et enseignants associés (<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>).

Documents à remettre par l'enseignante ou l'enseignant associé:

<b>Entente de stage</b>	Rédiger l'entente de stage en concertation avec la ou le stagiaire.	Remettre à la ou au stagiaire pour le 2 <sup>e</sup> séminaire.
<b>Suivis hebdomadaires</b>	À plusieurs moments, durant le stage, se pencher sur le développement d'une ou de plusieurs compétences professionnelles chez la ou le stagiaire et remplir la grille de suivi hebdomadaire.	Moments à préciser avec la superviseure ou le superviseur. Remise à déterminer (au minimum 4 grilles de suivi doivent être fournies au fur et à mesure du stage).
<b>Grille d'autoévaluation des stagiaires</b>	Remplir la partie consacrée aux rétroactions dans la grille d'autoévaluation des stagiaires.	Remettre à la ou au stagiaire avant la rencontre individuelle avec le superviseur
<b>Grille d'appréciation finale</b>	Remplir la grille d'appréciation fournie par la ou le stagiaire et la remettre à la fin du stage, à la ou au stagiaire ainsi qu'à la superviseure ou au superviseur.	À la fin du stage, envoyer la grille par courriel institutionnel.

### RÔLE DE LA OU DU SUPERVISEUR

- Être disponible pour les stagiaires et les enseignantes et enseignants associés pour toute la durée du stage.
- Établir un premier contact avec les enseignantes et enseignants associés avant le début du stage.
- Organiser une rencontre de concertation avec les enseignantes et enseignants avant la période intensive du stage.
- Guider les stagiaires dans la préparation et la réalisation du stage par divers moyens (documents d'information, tutoriels, forum de discussion, capsules vidéo, etc.).
- Organiser et animer des échanges collectifs entre les stagiaires lors des séminaires.
- S'assurer de l'autonomie des stagiaires dans la préparation de leur matériel d'enseignement.
- Offrir un soutien individuel aux stagiaires, notamment dans la préparation et l'analyse de sa pratique.
- Travailler de concert avec les enseignantes et enseignants associés en assurant un suivi régulier des progrès des stagiaires.
- Soutenir les enseignantes et enseignants associés dans leur rôle d'accompagnement.
- Effectuer les séances de supervision conformément au calendrier : observer une période complète et offrir une rétroaction, en triade lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, orienter les stagiaires vers des mesures de soutien générales ou spécifiques.
- Participer à l'évaluation continue des stagiaires et attribuer la mention finale.
- Participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.
- Participer à une rencontre avec la ou le responsable des stages et les stagiaires, en cas d'échec.

### RÔLE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Accueillir les stagiaires et faciliter leur intégration à l'école.
- Mettre en place les conditions favorables à la réalisation des stages.
- S'assurer que les stagiaires aient un accès individuel au réseau Internet de l'école.
- Favoriser la participation des enseignants et enseignantes aux rencontres collectives ou individuelles avec les superviseurs et superviseures.
- Soutenir les enseignantes et enseignants associés dans leur rôle d'accompagnement.
- Collaborer avec les superviseurs et superviseures au besoin.
- Dans les cas difficiles, discuter avec les enseignantes et enseignants associés et les superviseurs et superviseures de l'appréciation des compétences des stagiaires.
- Participer à l'évaluation par le formulaire d'appréciation de la direction remis par les stagiaires.

## SEANCES DE SUPERVISION

---

Les séances de supervision visent à **développer une pratique réflexive chez les stagiaires** et à les amener progressivement à identifier et à expliciter les liens entre leurs interventions d'enseignement et l'apprentissage des élèves. Ces séances représentent une bonne occasion de cibler les forces et les défis afin d'explorer des stratégies et des plans d'action avec l'aide des enseignantes et enseignants associés et des superviseurs ou superviseuses.

### **Avant chaque séance de supervision :**

Au moins 48 heures à l'avance, la ou le stagiaire remet à son enseignante associée ou enseignant associé et à sa superviseuse ou son superviseur, la planification détaillée de l'activité qui fera l'objet de l'observation.

### **Lors des deux séances de supervision en présentiel :**

#### **La superviseuse ou le superviseur :**

- échange avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire sur le déroulement et les conditions du stage;
- réalise une observation de la ou du stagiaire en classe (période complète);
- discute avec la ou le stagiaire au sujet des effets de son enseignement effectué sur les apprentissages des élèves, si possible en présence de l'enseignante associée ou l'enseignant associé ;
- identifie, avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire, les forces à exploiter pour la suite du stage;
- échange avec la ou le stagiaire et lui donne des rétroactions sur l'ensemble de sa prestation ;
- effectue, avec l'enseignante ou l'enseignant et la ou le stagiaire, une évaluation formative permettant de faire un bilan des acquis, des points à travailler et des aspects à privilégier d'ici la fin du stage.

#### **La ou le stagiaire :**

- participe à une partie de la rencontre, outillé de sa propre **autoévaluation** (canevas sur StudiUM);
- élabore et présente ses **plans d'action**, 48 heures après la séance (canevas sur StudiUM).

### **Lors de la séance de supervision à distance :**

#### **La superviseuse ou le superviseur :**

- s'informe des points plus particuliers sur lesquels devrait porter l'observation;
- réalise une observation de la ou du stagiaire sur vidéo (période complète captée et transmise 48 heures à l'avance);
- échange avec la ou le stagiaire, si possible en présence de l'enseignante associée ou l'enseignant associé;
- offre une rétroaction sur l'ensemble de sa prise en charge et de son effet sur l'apprentissage des élèves, ainsi que sur les aspects à travailler ciblés précédemment;
- effectue, avec l'enseignante ou l'enseignant et la ou le stagiaire, une évaluation formative permettant de faire un bilan des acquis, des points à travailler et des aspects à privilégier d'ici la fin du stage.
- Lors de la dernière visite (en présentiel ou à distance), la superviseuse ou le superviseur échange avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé sur la grille d'appréciation à remettre.

#### **La ou le stagiaire :**

- participe à une partie de la rencontre, outillé de son **analyse vidéo** (canevas sur StudiUM);
- révise ses **plans d'action**, au besoin, 48 heures après la séance (canevas sur StudiUM).

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Dans le document [Référentiel de compétences professionnelles](#) de la profession enseignante, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2020) précise les compétences professionnelles à développer chez les futurs enseignants. Ces compétences professionnelles ont été actualisées pour correspondre aux défis éducatifs et sociaux auxquels sont confrontés les enseignants d'aujourd'hui. Dans le cadre des stages, les enseignantes et enseignants associés et les superviseuses ou superviseurs apportent le soutien nécessaire afin d'aider les stagiaires à développer ces compétences, en se référant au document d'orientation de base (Ministère de l'Éducation, 2020) ainsi qu'au guide d'évaluation qui sera fourni par l'étudiante ou l'étudiant et disponible sur le site des stages (<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>).

Compétences	Stage 1	Stage 2	Stage 3
<b>DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES</b>			
1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions.	1	1	1
2. Communiquer de manière appropriée dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans l'ensemble des contextes liés à l'exercice de ses fonctions.	2	2	2
<b>CHAMP 1 : six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves</b>			
3. Concevoir et planifier des activités et des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des contenus d'apprentissage et des intentions de formation.	3	3	3
4. Mettre en œuvre et superviser les situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et des intentions de formation.	4	4	4
5. Développer, choisir et utiliser différentes modalités afin d'évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences chez les élèves.	5	5	5
6. Organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe de sorte à maximiser le développement, l'apprentissage et la socialisation des élèves.	6	6	6
7. Mettre en place, dans le cadre d'un enseignement inclusif, des stratégies de différenciation pédagogique en vue de soutenir la pleine participation et la réussite de tous les élèves.	7	7	7
8. Entretenir chez ses élèves le plaisir d'apprendre, le sens de la découverte et la curiosité en réunissant les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacune et de chacun.	8	8	8
<b>CHAMP 2 : deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif</b>			
9. Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.	9	9	9
10. Solliciter l'engagement des parents dans les apprentissages de leurs enfants et la vie de l'école, tout en contribuant à des actions de partenariat durable entre l'école et sa communauté.	10	10	10
<b>CHAMP 3 : une compétence inhérente au professionnalisme enseignant</b>			
11. Analyser, évaluer et développer de manière continue toutes les facettes de sa pratique professionnelle et favoriser la reconnaissance et le rayonnement de la profession enseignante en participant à la valorisation d'une culture professionnelle commune fondée sur l'entraide et la coopération.	11	11	11
<b>DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES</b>			
12. Utiliser le numérique afin d'en faire bénéficier les élèves ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs.	12	12	12
13. Adopter et valoriser des comportements éthiques et responsables afin d'établir des liens empreints de respect et de confiance avec les élèves, les membres de l'équipe-école et la communauté élargie.	13	13	13

Chaque année, les 13 compétences sont approfondies en fonction du niveau de maîtrise attendu pour chaque stage. Dans le cadre des séminaires à l'université, le référentiel des compétences est analysé en profondeur. Chaque compétence est accompagnée de dimensions auxquelles se réfèrent les cofondateurs et cofondateuses (superviseuses, superviseurs, enseignantes associées et enseignants associés) pour se prononcer sur le niveau d'atteinte par la ou le stagiaire. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de ces 13 compétences.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

---

Les stages comprennent l'ensemble des activités reliées aux expériences de formation pratique. En plus des activités en milieu scolaire, ils incluent la présence aux rencontres d'information sur les stages, les démarches effectuées lors des journées d'accueil, les communications avec les intervenantes ou intervenants et les formatrices ou formateurs ainsi que les activités et travaux universitaires liés aux stages. L'évaluation des treize compétences professionnelles porte sur l'ensemble de ces activités.

### MODALITÉS GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

La responsabilité de l'évaluation est partagée entre l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la superviseuse ou le superviseur. Cependant, la décision finale est assumée par cette dernière ou ce dernier au regard des recommandations du milieu de stage, des exigences de l'université et de ses propres observations. Conformément à la prescription du Ministère, ce sont les treize compétences professionnelles et leurs dimensions qui doivent être évaluées. Ces dimensions ne constituent pas des objectifs finaux du stage, mais servent plutôt à faciliter l'observation en illustrant de façon concrète les comportements attendus de la ou du stagiaire selon son niveau de formation. Bien entendu, la manifestation de ces dimensions pourrait varier en fonction du cheminement de la ou du stagiaire et du contexte du stage.

### ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES COMPÉTENCES

#### Appréciation individuelle des compétences par l'enseignante associée ou l'enseignant associé

- Trois mentions sont possibles pour l'appréciation du développement des compétences : **Répond aux exigences, Répond partiellement aux exigences, Ne répond pas aux exigences.**
- L'enseignante associée ou l'enseignant associé est invité à émettre des commentaires personnalisés reliés **aux points forts et aux points à améliorer** du stagiaire puis à lui suggérer **des pistes de développement, et ce, pour l'ensemble des compétences.**

#### Évaluation individuelle des compétences par la superviseuse ou le superviseur

- **Pour les stages 1 et 2**, trois mentions sont possibles pour l'évaluation des compétences : **Succès, succès avec difficulté** ou **Échec.**
- **Pour le stage 3**, deux mentions possibles pour les compétences : **succès** ou **échec.**



## PRÉCISIONS POUR LA COMPÉTENCE 2

Les enseignants sont des modèles linguistiques pour leurs élèves. Pour cette raison, dans tous les programmes de la Faculté, la maîtrise du français tant oral qu'écrit revêt une importance spéciale et constitue une condition de poursuite des études. Dans le cadre des stages, la qualité du français est vérifiée par l'évaluation de la compétence 2 du référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante du ministère de l'Éducation (2020), soit « *Maîtriser la langue d'enseignement à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.* »

L'évaluation de cette compétence porte principalement sur deux éléments :

- tous documents écrits, dont les situations écrites d'enseignement ou de communication reliées à la profession;
- les situations orales d'enseignement ou de communication reliées à la profession.

Les balises pour la qualité du français écrit, disponibles sur StudiUM, visent surtout à aider les superviseuses et superviseurs à évaluer les documents écrits remis par les stagiaires.

Pour l'évaluation de la qualité du français écrit en situation d'enseignement ou dans des activités de communication reliées à la profession comme les courriels ou les messages aux parents, ces aspects doivent être pris en compte :

- la fréquence des erreurs ou des lacunes en cours d'écriture au tableau ou dans tout document écrit de façon spontanée, sans possibilité de révision approfondie;
- l'identification plus ou moins immédiate par l'étudiante ou l'étudiant de ses fautes et de celles de ses élèves;
- l'autonomie plus ou moins grande de l'étudiante ou l'étudiant dans la correction, c'est-à-dire avec recours exagéré ou non à des personnes ressources ou à des outils de référence;
- l'utilisation plus ou moins rapide et efficace des outils de référence, le cas échéant.

Pour les communications orales reliées à la profession

Voici quelques aspects à considérer dans l'évaluation de la qualité du français oral en situation d'enseignement ou dans d'autres activités de communication en contexte scolaire, comme les rencontres avec les parents :

- la **fréquence** d'un même type d'erreurs révélant la méconnaissance d'une règle linguistique ou traduisant une nonchalance, voire une indifférence à l'égard de la qualité de la langue;
- la **gravité** d'une erreur linguistique lorsqu'elle pourrait être repérée par des élèves (contenu linguistique au programme du primaire ou du secondaire) ou lorsqu'elle nuit à la compréhension du message;
- la **conscience linguistique** de l'étudiante ou l'étudiant qui se reprend spontanément après avoir commis une erreur;
- la pertinence et l'effet des **moyens** employés par l'étudiante ou l'étudiant pour remédier à ses lacunes les plus importantes.

## ÉVALUATION GLOBALE DU STAGE

### Appréciation globale par l'enseignante associée ou l'enseignant associé

L'enseignante associée ou enseignant associé n'attribue pas une mention globale pour le stage. Elle ou il inscrit toutefois un commentaire général qui peut s'adresser plus personnellement au stagiaire. Trois mentions sont possibles pour l'appréciation du développement des compétences : *Ne répond pas aux exigences*, *Répond partiellement aux exigences* ou *Répond aux exigences*.

L'enseignante associée ou l'associé émet des commentaires personnalisés reliés aux points forts et aux points à améliorer du stagiaire puis à lui suggérer des pistes de développement, et ce, pour l'ensemble des compétences.

### Évaluation globale par la superviseure ou le superviseur

La superviseure ou le superviseur attribue une mention globale pour le stage à partir de l'évaluation des compétences, en tenant compte de l'appréciation de l'enseignante associée ou l'enseignant associé.

Trois mentions sont possibles pour l'évaluation globale du stage : Succès, Échec ou Abandon\*.

\*Toute demande d'abandon doit être faite par écrit et acheminée à la responsable en précisant le motif, accompagnée d'une pièce justificative, s'il y a lieu. S'il s'agit d'un cas de maladie, une attestation médicale devra être jointe à la demande dans de brefs délais. Ces pièces permettront de juger si le motif est valable pour un abandon de stage.

Si la ou le stagiaire n'a pas su démontrer un niveau satisfaisant à l'une des compétences discriminantes, il y a un constat d'échec, cela entraîne automatique la note E pour le stage. La ou le stagiaire devra reprendre son stage, le cas échéant, en se dotant d'un plan d'action clair pour la compétence ciblée.

**ATTENTION : Après étude du dossier par l'équipe responsable des stages, une exclusion du milieu de stage peut conduire à l'échec peu importe le nombre de jours effectués en stage.**

## DIFFUSION DES RÉSULTATS DES STAGIAIRES

Le résultat final de la ou du stagiaire n'est pas communiqué au personnel du milieu de stage pour des raisons légales.

Lorsque la superviseure ou le superviseur a terminé la rédaction de sa grille d'évaluation, elle ou il en envoie une copie à la ou au stagiaire et une autre à l'équipe des stages du CFIM.



## **DEMI-JOURNÉES D'ACCUEIL ET JOURNÉES DE STAGE À L'AUTOMNE**

---

Les demi-journées d'accueil sont essentielles à la préparation du stage. Elles devraient avoir lieu dans les semaines de la rentrée scolaire des élèves.

Les sept journées de stage à l'automne permettent à la ou au stagiaire de prendre connaissance des caractéristiques du milieu en recueillant des informations et en observant l'enseignante associée ou l'enseignant associé et les élèves. Il est alors mieux outillé à intervenir auprès du groupe classe et à piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour la suite du stage. Durant ces journées :

La ou le stagiaire

- se présente à l'enseignante associée ou l'enseignant associé et au groupe classe;
- visite l'école, s'approprie les lieux, rencontre le personnel;
- remet à l'enseignante associée ou l'enseignant associé une ébauche de sa lettre de présentation aux parents;
- s'informe de la politique de l'école concernant la communication avec les parents;
- confirme avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé la politique du centre de service scolaire au regard de la captation vidéo, ainsi que l'adéquation du contenu du formulaire destiné aux parents à cette fin;
- s'informe des règles de fonctionnement, des procédures et des routines de la classe;
- assiste l'enseignante associée ou l'enseignant associé dans certaines tâches : accueil des élèves, activités, surveillance, etc.;
- discute avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé des attentes mutuelles et des exigences universitaires;
- rédige son entente de stage avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la remet à la superviseuse ou au superviseur;
- anime une activité de présentation auprès des élèves;
- observe les élèves et l'enseignante associée ou l'enseignant associé en action à divers moments;
- s'informe des contenus à enseigner et de la progression des apprentissages du groupe d'élèves;
- s'informe des caractéristiques et des besoins des élèves (consulte les plans d'intervention);
- explore le matériel pédagogique et didactique;
- planifie sa prise en charge progressive et complète de manière rigoureuse.

L'enseignante associée ou l'enseignant associé

- facilite l'intégration de la ou du stagiaire dans le milieu (présentation au groupe, espace de travail, etc.);
- précise la politique de communication aux parents de l'école et valide le contenu du formulaire à cet effet;
- clarifie et modélise les règles de fonctionnement, les routines et les procédures;
- précise ses attentes quant au stage à venir et s'informe quant aux attentes de la ou du stagiaire;
- partage avec la ou le stagiaire de l'information liée aux caractéristiques et aux besoins des élèves;
- informe la ou le stagiaire des contenus à enseigner, du matériel utilisé, des échéanciers, etc.;
- guide l'observation du stagiaire;
- rend explicites ses pratiques de planification, ses choix et ses activités de même que ses évaluations.



## ENTENTE DE STAGE ENTRE L'ENSEIGNANTE ASSOCIEE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIE ET LA OU LE STAGIAIRE

---

---

L'entente donne l'occasion de discuter des attentes respectives et de mettre en place des modalités de fonctionnement convenant à chacun.

### ATTENTES DE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET PROJET DE LA CLASSE

Contenu des programmes, notions ou thèmes à aborder pendant la période du stage :

E

--

Éléments de l'organisation de la classe non modifiables :

--

Autres attentes :

--

## ATTENTES ET PROJET DE LA OU DU STAGIAIRE

**Objectifs d'apprentissage personnels et moyens pour les réaliser :**

**Accompagnement souhaité :**

**Modalités d'encadrement du stage :**

**Séances d'observation (fréquence, durée, fonctionnement, etc.)**

**Rencontres de rétroaction (fréquence, durée, lieu, fonctionnement, etc.)**

\_\_\_\_\_  
Signature de la ou du stagiaire

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'enseignante associée ou l'enseignant associé

\_\_\_\_\_  
Date



## GRILLE DE SUIVI HEBDOMADAIRE

---

Cet instrument est très utile pour permettre un suivi détaillé du déroulement du stage. Au moins une fois par semaine, plus fréquemment au début, l'enseignante ou l'enseignant utilise une grille de suivi hebdomadaire, le modèle à la page suivante ou une grille équivalente de son choix. Son utilisation vise à centrer l'observation et la rétroaction sur un ou quelques aspects d'une situation d'apprentissage, facilitant ainsi le travail d'observation et la prise en compte de la rétroaction par la ou le stagiaire. Cet accompagnement peut se faire en trois étapes.

- 1) Après un échange sur l'expérience de la semaine, identifier un ou deux points qui posent un problème ou que la ou le stagiaire souhaite améliorer. Discuter ce choix.
- 2) Réaliser une observation systématique sur ces points pendant une activité assumée par la ou le stagiaire. Noter précisément les comportements de la ou du stagiaire et ceux des élèves.
- 3) Faire un retour (de 15 à 30 minutes) sur l'observation portant essentiellement sur les points retenus. La ou le stagiaire analyse sa pratique et l'enseignant lui donne de la rétroaction. Dans la perspective d'une prochaine intervention, la ou le stagiaire envisage diverses solutions et l'enseignant lui fait des suggestions. Stagiaire et enseignant décident ensemble d'un objectif à viser à court terme, ainsi que de moyens à prendre pour améliorer la pratique et d'un moment pour la prochaine observation.

À noter que pour les stagiaires en situation d'emploi, ce suivi hebdomadaire est également effectué par l'enseignante ou l'enseignant associé.

- \* À envoyer **au moins quatre grilles à la ou au superviseur**, par courrier électronique.

## GRILLE DE SUIVI HEBDOMADAIRE

Date	
Rencontre pré-observation	
Objet d'observation <sup>2</sup>	
Observation (notes prises pendant le déroulement de l'activité)	
Rencontre post-observation	
Principaux points mentionnés par la ou le stagiaire	
Principaux points mentionnés par l'enseignante ou l'enseignant, ses suggestions	
Recommandations	
Moyens retenus pour l'amélioration de la pratique de l'habileté ciblée :	
Signature de l'enseignante ou de l'enseignant	
Signature de la ou du stagiaire	

<sup>2</sup> L'objet d'observation est défini avec l'étudiant à partir d'échanges sur ses difficultés, ses préoccupations et les besoins des élèves. À présenter au superviseur lors de ses visites à l'école.

---

## AGIR DE FAÇON ETHIQUE ET RESPONSABLE

---

Du statut d'étudiant à celui d'enseignant, vers l'adoption d'une posture professionnelle

### Préambule

Passer du statut d'étudiant à celui de futur enseignant peut être un défi pour certains puisque ce changement de posture sera plus ou moins engageant selon l'expérience de chacun.

Tel que reconnu par la Cour Suprême du Canada,<sup>3</sup> un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié à votre statut de stagiaire peut vous demander de reconsidérer vos façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes.

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions est déjà défini dans le référentiel des compétences à développer du ministère de l'Éducation du Québec (2020)<sup>4</sup>. Ce document vise à soutenir votre réflexion et celle des différents intervenants en formation à l'enseignement sur certains aspects de cette compétence.

### Agir de manière appropriée en fonction du contexte

Par vos gestes, vos paroles, vos attitudes, vous reflétez les valeurs de votre future profession et de la société dans laquelle vous évoluez. Comme lors de vos échanges avec les intervenants universitaires, vous devez donc agir de manière appropriée et responsable à l'égard des élèves, des enseignants, des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu scolaire, et ce, dans le respect des principes fondamentaux de la profession enseignante.

- Assurez-vous de connaître et de respecter les politiques et les règlements de votre programme et de votre milieu de stage (exemples : code de vie, politiques quant au harcèlement psychologique ou sexuel, tabac, alcool, drogues, etc.).
- Assurez-vous du consentement des enseignants avant d'utiliser ou de conserver leur matériel.<sup>5</sup>
- Respectez le projet éducatif de votre milieu de stage.
- Demeurez ouvert à la vision d'enseignement et aux compétences de votre enseignant associé et des différents intervenants (enseignants, direction et personnel non enseignant).
- Abstenez-vous de propos diffamatoires, médisances ou oui-dire oraux ou écrits.
- Faites preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans vos relations avec les élèves, les enseignants, les parents, la direction et les différents intervenants du milieu scolaire.
- Respectez une distance professionnelle (physique, affective et morale) envers tous.
- Respectez la confidentialité de toute information verbale ou écrite.

---

<sup>3</sup> Affaire Ross 1996 : Ross C. Conseil scolaire du district 15 du Nouveau-Brunswick, [1996] 1.R.C.S. 825 \* R.C. Audet, [1996] 2 R.C.S. 171.

<sup>4</sup> Voir la compétence 13 «Agir en accord avec les principes éthiques de la profession» dans le [Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante](#)

<sup>5</sup> <https://apsds.org/wp-content/uploads/Foire-aux-questions-sur-le-droit-dauteur.pdf>.  
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/page-4.html#h-100320> (articles 13 et 14).



## Médias sociaux et outils électroniques : des traces indélébiles<sup>6</sup>

Sachez que vous ne pouvez pas exercer de contrôle sur l'information que vous publiez sur les réseaux sociaux. Il est donc important d'avoir une identité numérique qui reflète votre posture professionnelle.

- L'utilisation de tout outil de communication, durant la classe ou dans les réunions, doit se limiter à des fins professionnelles.
- Assurez-vous de respecter la politique concernant l'enregistrement et la diffusion d'images et de son.
- N'acceptez pas (et ne sollicitez pas) de demandes « d'amitié » des élèves ou des parents sur les réseaux sociaux.
- Soyez un modèle en adoptant un comportement numérique exemplaire.<sup>7</sup>

## Conclusion

Ce document ne reflète qu'une partie de l'ensemble des comportements à privilégier dans un cadre professionnel. Vous devez utiliser votre jugement pour identifier les valeurs en jeu dans vos gestes professionnels et adopter une conduite éthique et responsable. Les lectures suggérées vous apporteront une meilleure compréhension des enjeux liés à l'éthique professionnelle<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> <https://edu.ge.ch/sem/usages/outils/reseaux-sociaux-13-conseils-pour-les-enseignant-e-s-1061>

<sup>7</sup> [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/ministere/Cadre-referenc-competece-num.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/Cadre-referenc-competece-num.pdf) (dimension 1)

<sup>8</sup> St-Vincent, L.-A. (dir.). (2015). *Le développement de l'agir éthique chez les professionnels en éducation*. Presses de l'Université du Québec.